

Communauté de communes
Astarac Arros en Gascogne

Compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 16 Juillet 2020

Séance du 16 Juillet 2020

Date de la convocation : 13/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 53

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 13 Juillet 2020, s'est réuni en séance publique le 16 Juillet 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de Berdoues sous la présidence de Céline SALLES, Présidente, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour,
sur proposition de la Présidente

- 1/Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 25 juin 2020
- 2/Décisions prises par délégation du conseil communautaire : compte rendu
Finances :
- 3/Vote BP 2020 de la CC AAG et du budget annexe Transport
- 4/Individualisation de la prise en charge du transport piscine pour les coopératives des écoles de St Médard et de Villecomtal sur Arros
Institution :
- 5/Délibération désignant les délégués au SMCD
Questions diverses

Présents : JJ Maumus, M Esterez, O Vendome, JN Jammet, P Cano, L Aguer Costes, JF Doz, R Sassoli, , V Cyriaque, M Raber, M Ulian, P Taran, S Lahille, , M Nogues, JC Dazet, JP Matha, C Salles, P Baron, M Doneys, C Falceto, JP Magni, , , C Daujan, F Monserrat, B Molina Lazarre, L Soriano, JF Daubian, JM Laffitte (représenté par José Sénac), D Pomies, J Puch-Nedelec, A Bourdalle, D Jove, G Pujos, JM Le Mao (représenté par Henri Cabanier), H Tujague, A Fonvielle, P Ducombs, M Moura, B Sarrelabout, C Mailhos, JF Abadie, C Ladois, P Laprèbende, C Verdier

Absents excusés : G Tanques, C Abadie, F Thiroit, C Bonnassies, F Gouzenne

Absents non excusés : JC Verdier, P Saintagne, F Dupouey, J Bernichan, JC Laborie

Pouvoir : Christiane Bonnassies donne pouvoir à Matthieu Moura, François Thiroit donne pouvoir à Sylvie Lahille

Secrétaire de séance : Annie Bourdallé

*
* * *

Paraphe

La présidente nomme Annie BOURDALLE comme secrétaire de séance.

La présidente rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire :

Décision 1 : MAPA école St Michel - Lot n°10 platerie cloisons faux plafonds - Avenant n°2 avec entreprise NIN (+2269,92 €) : création puit de jour dans cage escalier bâtiment existant suite à demande du bureau de contrôle

Décision 2 : Signature de la convention de mutualisation d'un service d'élaboration et de portage de repas avec CC Val de Gers

Décision 3 : Signature d'un avenant au marché 2019-05-03 signé initialement le 20/11/2019 - lot 3 étude de structure attribué à Sauton - augmentation de 10,25% de la dépense initiale.

Décision 4 : Prise de 3 arrêtés attributif de subvention dans le cadre du fond de solidarité pour les entreprises du territoire. 3 entreprises ont sollicité l'aide régionale complétée par la collectivité depuis les dernières attributions du CC du 26 juin dernier. A savoir :

- 500€ pour le domaine Mastaram Daniel Rougier à Malabat
- 500€ pour Isabelle Veyan informaticienne à Duffort
- 500€ pour Coiffy'tifs Nathalie Dufrechou à Villecomtal sur Arros

Les points suivants ont été examinés et ont fait l'objet de délibérations:

Question 1 : Approbation du PV de séance du Conseil Communautaire du 25 Juin 2020

Vu le procès-verbal de la séance du 25 Juin 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du 25 Juin 2020.

Question 2 : Vote des budgets primitifs 2020 du budget principal de la communauté de communes et du budget annexe transport

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe transport,

Considérant les projets de budget primitif de la communauté de communes pour l'exercice 2020 et du budget annexe transport présentés par Madame la Présidente, soumis au vote par nature et chapitre avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **d'adopter les budgets primitifs pour**

l'exercice 2020 tel que décrit dans les documents annexés et conformément aux tableaux ci-dessous :

Le **budget principal**, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 453 456,00 €	6 248 071,00 €	3 180 669,48	2 386 054,48 €
Opérations d'ordre	794 615,00 €	-	-	794 615,00 €
TOTAL	6 248 071,00 €	6 248 071,00 €	3 180 669,48	3 180 669,48

Paraphe

Le **budget annexe transport**, pour l'exercice **2020**, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	35 555,00 €	35 555,00 €	-	-
Opérations d'ordre	-	-	-	-
TOTAL	35 555,00 €	35 555,00 €	0,00 €	0,00 €

Question 3 : Individualisation de subvention versée à la coopérative scolaire de l'école de Villecomtal et Saint-Médard

Vu la circulaire n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations qui détaille le cadre juridique régissant les subventions versées par les pouvoirs publics aux associations, notamment au regard des évolutions de la réglementation européenne des aides d'État, **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. (...) Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le Conseil communautaire peut décider :

1. d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaires,
2. ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2ème alinéa vaut décision d'attribution des subventions en cause ».

Aussi dans le respect des dispositions ci-dessus et compte tenu du vote du budget primitif 2020, Madame la Présidente propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de :

- **1 096,00 €** pour l'association de la coopérative scolaire de l'école de Villecomtal au titre de la prise en charge par la CC Astarac Arros en Gascogne de **8 trajets** à la piscine pour les élèves **de CP et de grande section de maternelle**,

- **700,00 €** pour l'association de la coopérative scolaire de l'école de Saint-Médard au titre de la prise en charge par la CC Astarac Arros en Gascogne de **5 trajets** à la piscine pour les élèves **de cycle 2**.

Les crédits sont prévus au budget principal de la communauté de communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 096,00 € à la coopérative scolaire de l'école de Villecomtal et de 700€ à la coopérative scolaire de Saint-Médard.

Question 4 : Désignation des délégués SMCD

La Présidente indique que la Communauté de Communes ASTARAC ARROS en GASCOGNE adhère au Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du secteur sud. Conformément aux statuts de ce syndicat, il appartient au Conseil Communautaire de désigner ses représentants au Comité Syndical.

A l'unanimité des présents sont élus au Comité Syndical du SMCD secteur sud :

Communes	Titulaires	Suppléants
Aux Aussat	Guy ABADIE	Isabelle BRUNET
Barcugnan	Marie-Charlotte PORTERIE	Claude LABURRE

Paraphe

Bazugues	Gilbert BUCZAGA	Jean Noël JAMMET
Beccas	Christiane CAZAUX	Patrick FOURQUET
Belloc Saint Clamens	Danièle EXTREMES	Claudine LADOIS
Berdoues	Christelle BUSATO	Céline LOPEZ
Betplan	Eliette DOMEGE	Isabelle BEASCOCHEA
Castex	Eric VERGEZ	Jean-Hubert BAUDE
Clermont Pouyguilles	Francis DUPOUEY	Sébastien SIMON
Duffort	Michel ROUSSEAU	Claude CARRAU
Estampes	Jérémy PLOTEAU	Fabienne LUSSAN
Haget	Jean Marc CASTAY	Marc RABER
Idrac Respailles	Philippe PEYRUSSAN	André LACOMME
Labéjan	Annick MEYER	Frédéric MELLIET
Lagarde Hachan	Yannick ABADIE	Anne LE BOT
Laguian Mazous	David TUGAYE	Nicolas VIGNAU
Loubersan	Marie-Claude PLANCHER	Marie-Laure BARON
Malabat	Maëlys RAYMOND	Martine TURO
Manas Bastanous	Christiane DUCASSE	Joëlle ADER
Miramont d'Astarac	Isabelle BAZIN	Pascale SERVETTI
Moncassin	Fabienne DUPRAT	Marion BERGER
Mont de Marrast	Christiane BONNEAU	Aline DARAS
Montaut d'Astarac	Cindy GUILBAULT	Nicolas LARTIGUE
Montégut Arros	Jan Marc BRUNET	Jérôme ROSSONE
Ponsampère	Gilles VIGNAUX	Josiane DOREY
Sadeillan	Françoise MATHARAN	Serge MOTHE
Saint Elix Theux	Alain DUCOMBS	Sébastien MAUER
Saint Martin	Jasmine PUCH NEDELEC	Philippe CHARLIER
Saint Médard	Annie BOURDALLE	Jean-Pierre TAFFONNEAU
Saint Michel	Maryse BELY	Gisèle SAINT-AGNE

Paraphe

Saint Ost	Isabelle PIQUE	Robert ADER
Sainte Aurence Cazaux	Henri CABANIER	Sarah LOUDET
Sainte Dode	Pierre BRANET	Joëlle FAURIES
Sarraguzan	Laure CAILLAUD	Julie MARTINEL
Sauviac	Aurore ABADIE FAULONG	Sylvie URRRA
Villecomtal sur Arros	Christiane BONNASSIES	Matthieu MOURA
Viozan	Pascal PODLAZIEWIEZ	Jean-François ABADIE

Question 5 : VOTE DU TAUX DE LA TEOM POUR 2020

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Commune Astarac Arros en Gascogne adhère au Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur Sud et doit procéder au vote de la TEOM pour l'année 2020.

Elle fait part à l'assemblée de sa proposition concernant le nouveau taux pour l'année 2020, soit **14,95 %** afin d'assurer l'équilibre de cette dépense.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter pour l'année 2020 le taux de la TEOM nécessaire afin d'obtenir l'équilibre des dépenses et des recettes à savoir : **14,95 %**
- D'autoriser la Présidente à signer l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la TEOM,
- De donner tout pouvoir à la Présidente pour prendre toutes les dispositions utiles à cet effet.

La clôture de la séance a ensuite été prononcée à 23h.

Villecomtal-sur- Arros, le 17/07/2020

La Présidente,



Céline SALLES

Paraphe